Garde chien litigieuse

Par Pestine

Bonjour,
Je suis en pleine procédure de divorce.
Je vous explique la situation :
Je divorce après avoir déposé plainte pour violences conjugales
Condamnation de mon mari le aer août 2024, interdiction d'entrer en contact avec moi, il a dû quitter le domicile conjugal.
Bref...
Nous sommes partis sur un divorce par consentement mutuel (choix éclairé de ma part car grosse disparité de salaires avec un risque de demande de prestation compensatoire)
Depis le 1er août, je garde le chien (notre chien mais sur le papier c'est son chien car ll est au nom de Mr... chien de chasse qui plus est et je ne chasse pas!) car mon mari est parti vivre chez ses parents qui refusent le chien chez eux.
Je souhaite partir en vacances fin août et j'ai demandé par le biais des avocats à ce que mon mari s'occupe de la garde du chien durant les 10 jours que durent mes vacances. Il a refusé par le biais de son avocat le 28 mai mais je n'ai jamais eu de retour et mon avocate me dit ne pas avoir eu de retour.
Aujourd'hui, je n'ai pas de solutions...
Je ne souhaite plus garder le chien (que j'aime de tout mon c?ur mais que je ne suis plus en mesure financière d'en prendre soin)
Il dit que je dois me débrouiller pour le faire garder et à mes frais!
Mon avocate me dit de faire emmener le chien par mes enfants chez mes beaux parents.
Légalement, je ne sais pas quoi faire?
Pouvez-vous m'éclairer?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ce chien ne vous appartient pas ?
Alors mettez le à la fourrière.
Il sera euthanasié si Monsieur ne le reprend pas.
Mais attendez vous à un divorce plus compliqué que vous ne l'espérer.

Par Pestine

Je ne peux pas imaginer abandonner ce chien... je souhaite dans un premier temps trouver une solution pour juste 10 jours...
Si, le moment venu, il refuse de le reprendre... je chercherai une solution moins "radicale"... par exemple, lui oroposer de le faire adopter... mais pas le tuer!
Je me demandais juste si je suis "dans mes droits" en le déposant chez mes beaux-parents

---
Par Isadore

Bonjour,

Vous êtes dans votre droit en restituant ce chien à son propriétaire.

Attention, si vous êtes mariés en communauté de biens et que le chien a été acquis pendant votre mariage il s'agit d'un bien commun. L'identification à l'ICAD n'indique pas le propriétaire mais le nom du gardien de l'animal.

Vous ne pouvez pas abandonner le chien chez vos beaux-parents... ils sont en droit de le refuser. Il faut le confier directement à votre mari qui se débrouillera ensuite avec ses parents.

Mais si vous vous inquiétez pour le chien, est-ce une bonne idée de le remettre à des gens qui n'en veulent pas ? Dans le meilleur de cas, il sera remis à une association pour adoption ou euthanasié proprement par un vétérinaire. Dans le pire les cas il sera délaissé, abandonné ou tué sauvagement.

Déposez-le non pas à la fourrière mais dans un refuge sérieux en expliquant la situation. Votre mari aura la possibilité de le récupérer s'il change d'avis... sinon le chien sera proposé à l'adoption. Si c'est un chien sociable sans problème particulier, il trouvera un nouveau foyer.

Un divorce par consentement mutuel exige que les deux époux soient d'accord sur tout.

Par yapasdequoi

Vous ne pouvez pas forcer une personne à prendre un chien si elle n'en veut pas. Votre ex-mari est propriétaire du chien, c'est à lui que vous devez le remettre. Mais s'il n'en veut pas il n'y a pas 36 solutions.

Si la fourrière vous parait inappropriée, se débarrasser du chien auprès des beaux-parents qui n'en veulent pas, c'est pire : vous ne savez pas ce qu'ils sont capables de faire, comme par exemple l'abandonner sur une aire d'autoroute ou attaché dans une forêt. Une mort atroce en perspective...

Payer une pension pour 10 jours est si impensable ? Alors que la disparité de vos revenus vous fait craindre une prestation compensatoire ?

Ce litige pour le chien laisse augurer un divorce conflictuel, l'amiable semble bien compromis.

Par Isadore

Honnêtement avec un contexte de violences conjugales et une interdiction d'entrer en contact je duis surprise que votre avocate ne vous ait pas vigoureusement déconseillé le divorce judiciaire.

Si vous n'êtes pas mariés en séparation de biens, j'espère que le chien est le seul sujet de mésentente entre vous.

Par yapasdequoi

Et si le chien pose tant de problèmes... quid des enfants ?

Par Pestine

Je souhaitais un divorce amiable pour le côté rapidité, financier et moins douloureux...
Malheureusement ça me semble de plus en plus compromis car le chien est un sujet de discorde mais il en apparaît de nouveau car après un projet de convention de divorce proposé par son avocate qui prévoyait la prise en charge par moitié des frais des enfants (internat, études, permis de conduire, frais de santé restant à charge...) qui me convenait, Aujourd'hui il réfute cette convention et propose de ne plus participer du tout à tous ces frais... j'ai donc fait une contre-proposition en demandant une répartition au prorata des salaires (car ça me semble équitable...) A suivre...

Par yapasdequoi

Oubliez donc la rapidité.
Et pour les frais, plus c'est long plus c'est cher...
Vous pourriez reconsidérer votre stratégie.

Par Isadore

Ce qui fait le côté rapide et peu onéreux d'un divorce amiable c'est la bonne entente entre les époux.

Sinon c'est une simple perte de temps et d'argent avant le divorce judiciaire.

Votre avocate vous a vraiment conseillé cette procédure ? Si vous pensez que le divorce judiciaire sera en votre défaveur il vaut mieux ne pas trop discuter les souhaits de votre époux. Cédez sur les points importants pour lui et finissez-en vite.

Par Pestine

En fait le divorce judiciaire serait en ma défaveur par rapport à l'éventuelle prestation compensatoire que mon ex-mari serait en droit de me demander u regard de notre disparité de revenus...sinon bien évidemment que j'obtendrais le divorce à ses torts exclusifs...
Mon avocate m'avait au debut conseillé de oartir sur un divorce jydiciaire à ses torts mais c'est le "risque" de devoir lui verser une grosse presration comoensatoire qui nous a decidé à partir sur jn divorce oar mutuel.
Je suis vraiment perdue dans tout ça!

Par yapasdequoi

Alors faites bien votre calcul.
Si vous voulez finir rapidement, acceptez tout et basta.
Ce sera toujours moins grave que cette effrayante (sic) prestation compensatoire.
Rappelez vous qu'une pension pour les enfants c'est quelques années, une PC c'est à vie....

NB: Les dispositions pour les enfants peuvent être modifiées ultérieurement dès lors que des changements surviennent.

Par Pestine

Merci de votre réponse!